



# Directive concernant le règlement d'examen

Examen professionnel de cheffe poseuse  
de revêtements de sols / chef poseur de  
revêtements de sols

Version du 12 février 2019

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>3</b>
1.1	Objectif de la directive	3
1.2	Bases juridiques	3
1.3	Organisation	3
1.3.1	Organe responsable	3
1.3.2	Commission assurance qualité, Secrétariat d'examen et interlocuteur	4
<b>2</b>	<b>Profil professionnel, modules</b>	<b>4</b>
2.1	Profil de la profession	4
2.2	Modules	6
2.2.1	Description des modules	6
2.2.2	Prestataires de modules	8
<b>3</b>	<b>Informations sur l'obtention du brevet fédéral</b>	<b>8</b>
3.1	Procédure administrative	8
3.2	Frais	8
3.2.1	Taxes d'examen	8
3.3	Admission à l'examen	9
3.3.1	Expérience professionnelle	9
3.3.2	Équivalence	9
<b>4</b>	<b>Examens modulaires</b>	<b>9</b>
4.1	Accès aux examens modulaires	9
4.2	Organisation et déroulement	9
4.3	Durée de validité	9
4.4	Répétition des examens modulaires	9
4.5	Recours contre les décisions des prestataires de modules	9
<b>5</b>	<b>Examen final</b>	<b>10</b>
5.1	Organisation et déroulement	10
5.2	Objet de l'examen	10
5.3	Epreuves d'examen, déroulement et évaluation	10
5.3.1	Pondération des différentes épreuves d'examen	12
5.3.2	Évaluation des épreuves d'examen	12
5.3.3	Critères d'évaluation	12
5.4	Réussite de l'examen final	12
5.5	Possibilités de répéter l'examen non réussi	12
5.6	Recours auprès du SEFRI	13
<b>6</b>	<b>Ediction</b>	<b>13</b>
<b>7</b>	<b>Annexe</b>	<b>14</b>
7.1	Vue d'ensemble des compétences professionnelles opérationnelles	14
7.2	Compétences professionnelles par domaine et critères de performance	15

# 1 Introduction

Se référant au chiffre (ch.) 2.21, lettre a du règlement d'examen de chef poseur de revêtements de sols<sup>1</sup> du ....., la commission chargée de l'assurance qualité (commission AQ) édicte la présente directive. Celle-ci concrétise le règlement d'examen. Elle décrit les modules, ainsi que les compétences devant être acquises.

Cette directive sera réexaminée au moins tous les 4 ans par la commission AQ et, le cas échéant, adaptée.

## 1.1 Objectif de la directive

La directive fournit des renseignements complets aux candidats à l'examen.

Elle complète et précise le règlement d'examen. Cela signifie que les candidats à l'examen disposent de tous les renseignements dont ils ont besoin pour obtenir un brevet fédéral.

## 1.2 Bases juridiques

- Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr); SR 412.10
- Ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr); SR 412.101

## 1.3 Organisation

### 1.3.1 Organe responsable

L'organe responsable de chef poseur de revêtements de sols avec brevet fédéral est composé des organisations du travail suivantes SolSuisse (Association des commerces spécialisés de revêtements de sols) et ISP (Communauté d'intérêts de l'Industrie Suisse du Parquet) et interieursuisse.

BodenSchweiz / SolSuisse

Association des commerces spécialisés de revêtements de sols

Industriestrasse 23

5036 Oberentfelden

ISP

Communauté d'intérêts de l'Industrie Suisse du Parquet

Winterhaldenstrasse 14A

Postfach 218

CH-3627 Heimberg

interieursuisse

Association suisse des entreprises d'aménagement intérieur

Eichholzstrasse 11

Postfach 428

2545 Selzach

---

<sup>1</sup> Pour faciliter la lecture du présent document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

### **1.3.2 Commission assurance qualité, Secrétariat d'examen et interlocuteur**

Toutes les tâches concernant l'examen sont confiées à la commission d'assurance qualité (commission AQ). Celle-ci est composée de 6 membres (deux membres pour chaque association formant l'organe responsable).

Un secrétariat d'examen règle la plupart des tâches administratives liées à l'examen ; il est aussi l'interlocuteur désigné pour répondre aux questions.

## **2 Profil professionnel, modules**

### **2.1 Profil de la profession**

#### Domaine d'activité

Les chefs poseurs de revêtements de sols sont employés en tant que cadres supérieurs dans des entreprises industrielles et commerciales de la branche des revêtements de sols ou dans des entreprises de finition intérieure. Ils effectuent des travaux complexes de pose, de rénovation et de réparation sur les chantiers de construction pour des clients privés et institutionnels. Ils supervisent également les travaux sur le chantier et dirigent l'équipe correspondante. Au bureau, ils offrent à leurs supérieurs un soutien dans les domaines des affaires et de la gestion du personnel. Selon la structure de l'entreprise, les chefs poseurs des revêtements de sols travaillent davantage sur le chantier de construction ou assument plus d'activités administratives telles que le conseil, la planification ou la gestion du personnel.

#### Principales compétences opérationnelles

Les chefs poseurs de revêtements de sols évaluent le contrat et la situation générale sur place et, si nécessaire, proposent des alternatives aux clients. Ils abordent également la durabilité et l'écologie des matériaux et des travaux de revêtements de sols et expliquent aux clients les différentes possibilités avec leurs avantages et leurs inconvénients.

Après avoir effectué une analyse définitive de la situation sur place, ils calculent les prix qu'ils utilisent comme base pour des devis complexes. C'est à partir de là qu'ils déterminent et commandent le matériel nécessaire. Ils préparent ensuite les commandes en planifiant l'exécution des travaux et en coordonnant le déroulement temporel avec toutes les entreprises impliquées dans la construction.

Ils préparent des travaux complexes de pose, de rénovation et de réparation, en tenant compte de la situation sur le chantier et de toutes les exigences du cahier des charges. Ils exécutent le travail eux-mêmes ou en équipe ou le délèguent à des employés de leur propre équipe ou à ceux des sous-traitants. Pendant l'exécution de la commande, ils instruisent et guident les employés sur le chantier et les motivent pour atteindre leurs objectifs. Ils surveillent la mise en œuvre et sont responsables de l'exécution des commandes dans les délais et de manière professionnelle, contractuelle et optimisée en termes de coûts.

Ils planifient l'affectation optimale du personnel pour les travaux de pose, de rénovation et de réparation sur le chantier. En outre, ils assurent la formation de base et la formation continue des employés et encadrent les apprentis.

Ils remplissent les rapports de travail et déterminent la consommation de matériel, ou délèguent ces activités. Après l'achèvement des travaux, ils réunissent les documents nécessaires à la facturation de la commande et en assurent le contrôle. Sur la base de ces documents, ils procèdent à un nouveau calcul et prennent les mesures appropriées en cas d'écart négatif.

Ils se tiennent constamment informés des nouveaux produits et des nouvelles techniques. Dans le cas de nouveaux produits ou procédés techniquement, économiquement ou écologiquement intéressants, ils effectuent les clarifications et les essais nécessaires en interne ou font appel à des tiers. Ils en déduisent ensuite des recommandations pour l'achat ou l'enregistrement d'un produit, d'un outil ou d'une machine.

Durant leurs travaux, ils respectent non seulement les normes et les directives du fabricant, mais aussi les instructions de travail internes et les réglementations sur place. Ils respectent les dispositions légales en matière de sécurité au travail et de protection de la santé ainsi que les normes et lois environnementales et vérifient si les employés les respectent également. En plus de la qualité de leurs services, ils assurent également la sécurité au travail, la protection de la santé et la protection de l'environnement.

#### Exercice de la profession

Les chefs poseurs de revêtements de sols travaillent aussi bien sur le chantier que dans les bureaux. Sur le chantier, ils vérifient la faisabilité de la commande, déterminent la base du devis, effectuent des travaux de pose simples ou complexes et surveillent l'exécution de la commande par leurs propres équipes. Au bureau, ils soutiennent leurs supérieurs dans la gestion du personnel et de l'entreprise. Entre autres, ils planifient l'exécution de la commande et appliquent les mesures administratives dérivées de la planification. Le temps qu'ils passent sur les lieux de travail respectifs dépend de la structure de l'entreprise dans laquelle ils sont employés.

Ainsi, les chefs poseurs de revêtements de sols sont responsables de s'assurer que la commande est exécutée correctement conformément aux exigences, depuis la planification de la commande jusqu'à son exécution. Ils travaillent de manière indépendante et, selon le volume et la complexité de la commande, dirigent des équipes avec leurs propres employés ou avec des employés de sous-traitants.

Lors de la transmission de la commande, les chefs poseurs de revêtements de sols sont en contact direct avec le service de conseil et de vente de l'entreprise. Pendant toute la durée de l'exécution de l'ordre, ils travaillent en étroite collaboration avec différentes personnes ou corps de métier impliqués dans la construction. Lors de la planification de la commande, ils tiennent compte de leurs besoins ou de leurs plans et discutent des détails avec eux dans un langage technique adapté.

#### Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture

Les chefs poseurs de revêtements de sols ont la capacité de créer des solutions durables pour les clients et d'apporter ainsi une contribution importante à la longévité et à la durabilité des objets. Ils travaillent selon des critères économiques et attachent de l'importance à un engagement à long terme en faveur de l'environnement. Ils tiennent compte des préoccupations de conservation de la nature et de protection de l'environnement par la manipulation appropriée des substances dangereuses pour l'environnement et la garantie de leur élimination correcte.

## 2.2 Modules

Le domaine d'activité et l'environnement de travail des chefs poseurs de revêtements de sols est divisé en cinq domaines de compétences professionnelles. Ceux-ci sont énumérés avec leurs compétences respectives dans l'annexe de ce guide (cf. chapitre 7.2). Chacun des domaines de compétences correspond à un module. Pour être admis à l'examen professionnel, ces cinq modules doivent avoir été réussis avec succès.

### Module 1: Vente, communication (compétences élargies)

- 1.1 Evaluer le mandat sur place comme base du devis
- 1.2 Calculer les prix des produits et les dépenses
- 1.3 Etablir des offres complexes et effectuer des ventes
- 1.4 Avoir une communication adaptée en fonction de l'interlocuteur

### Module 2: Préparation et planification des mandats (compétences élargies)

- 2.1 Déterminer les besoins en matériel et commander le matériel
- 2.2 Planifier les travaux d'exécution et les coordonner avec d'autres entreprises impliquées dans la construction
- 2.3 Etablir et vérifier les rapports / protocoles
- 2.4 Rassembler les documents, vérifier et établir les factures
- 2.5 Surveiller l'exécution des mandats

### Module 3: Travaux de pose et de finition (compétences expertes)

- 3.1 Effectuer ou déléguer des travaux de pose complexes
- 3.2 Effectuer ou déléguer des travaux complexes de rénovation et de réparation
- 3.3 Tester et vérifier de nouveaux produits et de nouvelles techniques

### Module 4: Gestion du personnel (compétences élargies)

- 4.1 Planifier l'affectation du personnel et mettre en oeuvre des mesures relatives au personnel
- 4.2 Diriger les employés
- 4.3 Assurer la formation et la formation continue des employés
- 4.4 Former des apprentis

### Module 5: Sécurité au travail, environnement, droit (compétences de base)

- 5.1 Respecter la réglementation en matière de sécurité et assurer la protection de la santé au travail
- 5.2 Assurer la protection de l'environnement, l'ordre et la propreté
- 5.3 Assurer le respect du droit contractuel et du droit du travail

### 2.2.1 Description des modules

#### Module 1: Vente, communication

Les chefs poseurs de revêtements de sols acceptent une commande et évaluent d'abord les conditions structurelles sur le chantier. Sur cette base, ils calculent les prix et préparent des offres, dont certaines sont complexes et concernent des objets présentant un risque financier plus élevé. Si une commande ne peut pas être réalisée en fonction des besoins du client, Les chefs poseurs de revêtements de sol proposent des alternatives. Ils discutent également de la durabilité des matériaux de revêtement de sol et du travail et expliquent les différentes options et leurs avantages et inconvénients aux clients.

*Examen de module: écrit, 3 heures*

## Module 2: Préparation et planification des mandats

Les chefs poseurs de revêtements de sols préparent des travaux complexes d'installation/pose, de rénovation et de réparation en analysant la situation et en s'en servant pour déterminer et commander le matériel nécessaire. Ils planifient également l'exécution du contrat en tenant compte des autres personnes et métiers impliqués dans la construction (client, architecte, peintre, plâtrier, électricien, sous-traitant, etc.). Lors de la planification de la commande, ils tiennent compte de leurs besoins ou de leurs plans et discutent des détails avec eux dans un langage professionnel adapté au groupe concerné.

Les chefs poseurs de revêtements de sols établissent des rapports de travail et enregistrent la consommation de matériaux ou délèguent ce travail. Après l'achèvement des travaux, ils rassemblent les documents nécessaires à la facturation du mandat et les vérifient. Sur la base de ces documents, ils préparent un nouveau calcul et prennent les mesures appropriées en cas d'écart négatif.

Pendant l'exécution du mandat, ils surveillent les travaux et veillent à ce qu'ils soient exécutés dans les délais et de manière professionnelle, conformément au contrat et à un coût optimal.

*Examen de module: écrit (3 heures) et oral (0,5 heures), total: 3,5 heures*

## Module 3: Travaux de pose et de finition

Les chefs poseurs de revêtements de sols réalisent de manière professionnelle des travaux complexes de pose, de rénovation et de réparation eux-mêmes ou au sein d'une équipe ou les délèguent aux employés de l'entreprise.

Les chefs poseurs de revêtements de sols se tiennent constamment informés des nouveaux produits et des nouvelles techniques. Dans le cas de nouveaux produits ou procédés techniquement, économiquement ou écologiquement intéressants, ils effectuent les clarifications et les essais nécessaires en interne ou en faisant appel à des tiers. Ils procèdent ensuite à des recommandations d'achat ou d'acceptation d'un produit, d'un outil ou d'une machine.

*Examen de module: pratique, 32 heures*

## Module 4: Gestion du personnel

Les chefs poseurs de revêtements de sols planifient l'affectation optimale du personnel pour les travaux d'installation, de rénovation et de réparation sur le chantier et mettent en œuvre les mesures de personnel qui en découlent. Pendant le travail sur place, ils instruisent et guident les employés et les motivent pour atteindre leurs objectifs. En outre, ils assurent la formation et la formation continue des employés et soutiennent les apprentis.

*Examen de module: écrit (3 heures) et oral (0,5 heures), total: 3,5 heures*

## Module 5: Sécurité au travail, environnement, droit

En plus des normes, des standards, des directives d'association et des informations sur les fabricants, Les chefs poseurs de revêtements de sol Les chefs poseurs de revêtements de sols observent également les instructions de travail internes et les réglementations locales dans leurs étapes de travail. Ils satisfont aux exigences légales en matière de sécurité et de protection de la santé au travail ainsi qu'aux normes et lois environnementales et vérifient si les employés les respectent également.

*Examen de module: écrit (2 heures) et oral (1 heure), total: 3 heures*

## **2.2.2 Prestataires de modules**

BodenSchweiz / SolSuisse  
Association des commerces spécialisés de revêtements de sols  
Industriestrasse 23  
5036 Oberentfelden

ISP  
Communauté d'intérêts de l'Industrie Suisse du Parquet  
Winterhaldenstrasse 14A  
Postfach 218  
CH-3627 Heimberg

interieursuisse  
Association suisse des entreprises d'aménagement intérieur  
Eichholzstrasse 11  
Postfach 428  
2545 Selzach

## **3 Informations sur l'obtention du brevet fédéral**

### **3.1 Procédure administrative**

L'examen final est annoncé publiquement au moins six mois avant le début des épreuves.

Un examen est organisé si au moins dix candidats remplissent les conditions d'admission et peuvent être testés dans l'une des trois langues officielles.

L'inscription doit être faite sur le formulaire officiel et adressée au secrétariat de l'examen. Il doit être livré au bureau de poste au plus tard à la date indiquée sur le formulaire d'inscription. Le cachet de la poste suisse faisant foi.

Les formulaires d'inscription et tous les autres documents peuvent être obtenus auprès du secrétariat de l'examen. Selon l'article 3.2 du règlement d'examen, la demande doit être accompagnée des documents suivants:

- a) un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat;
- b) les copies des titres et des certificats de travail requis pour l'admission;
- c) les copies des certificats de modules obtenus ou des attestations d'équivalences correspondantes;
- d) la mention de la langue d'examen;
- e) la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo;
- f) la mention du numéro d'assurance sociale (n° AVS);
- g) le sujet du travail du projet.

### **3.2 Frais**

#### **3.2.1 Taxes d'examen**

Les taxes pour l'établissement du brevet et pour l'inscription de son titulaire dans le registre officiel des titulaires de brevet, ainsi qu'une éventuelle contribution pour frais de matériel sont perçues séparément. Ces frais sont à la charge du candidat.



Après confirmation de l'admission à l'examen, le candidat reçoit la facture pour le paiement des frais d'examen et le programme d'examen. L'admission à l'examen ne peut avoir lieu que si les frais d'examen ont été payés avant le début de l'examen.

Toute personne qui interrompt l'examen ou ne se présente pas à l'examen sans excuse n'a pas droit au remboursement des frais d'examen.

### **3.3 Admission à l'examen**

Sont admis à l'examen final les candidats qui remplissent les conditions d'admission au sens du règlement d'examen professionnel pour cheffes poseuses/chefs poseurs de revêtements de sol (chiffre 3.3).

#### **3.3.1 Expérience professionnelle**

L'expérience professionnelle exigée en vertu de la chiffre 3.31 du règlement de l'examen doit avoir été effectuée et prouvée jusqu'au moment du début de l'examen.

#### **3.3.2. Équivalence**

La Commission AQ décide de l'équivalence d'autres diplômes (également étrangers) sur demande écrite des candidats (voir aussi la section 2.21 lettre I du règlement de l'examen).

## **4 Examens modulaires**

### **4.1 Accès aux examens modulaires**

Les examens modulaires ont lieu après achèvement de chaque module.

### **4.2 Organisation et déroulement**

La responsabilité de l'organisation et du déroulement des examens modulaires incombe aux prestataires de cours modulaires.

### **4.3 Durée de validité**

La durée de validité des attestations de modules pour l'examen final est de cinq ans.

### **4.4 Répétition des examens modulaires**

Tout examen modulaire non réussi peut être répété deux fois.

### **4.5 Recours contre les décisions des prestataires de modules**

Pour les recours contre les décisions d'un prestataire de modules concernant un refus d'un certificat de module, la procédure de l'institution de formation intéressée s'applique.

## 5 Examen final

### 5.1 Organisation et déroulement

L'examen professionnel est annoncé par la commission AQ au moins six mois avant le début de l'examen. Les dates d'examen, les frais d'examen et la date limite d'inscription seront annoncés et un formulaire d'inscription est disponible auprès du secrétariat de l'organe responsable.

L'inscription et l'admission à l'examen professionnel sont décrites dans les chiffres 3.2 et 3.3 du règlement de l'examen.

L'organisation de l'examen final est décrite dans le chiffre 4 du règlement de l'examen.

### 5.2 Objet de l'examen

Les épreuves des cinq modules servent à attester les compétences acquises par les candidats dans chaque partie. Ces compétences sont la condition à remplir pour être admis à l'examen final (règlement d'examen chiffre 3.32).

L'examen sert à vérifier l'interaction de ces compétences dans la pratique.

### 5.3 Epreuves d'examen, déroulement et évaluation

Les candidats peuvent passer l'examen final s'ils satisfont aux exigences énoncées dans le chiffre 3.31 du règlement de l'examen.

L'examen final est structuré comme suit, conformément au chiffre 5.1 du règlement de l'examen:

Epreuve d'examen	Point d'appréciation	Forme d'examen	Durée	Pondération		
				Point d'appréciation	Epreuve d'examen	
1 Travail de projet, présentation et discussion technique	1.1	Travail de projet	Écrit	établi au préalable	2	1
	1.2	Présentation et discussion technique				
2 Travaux de pose, finition et/ou de rénovation			pratique	8 h		1
3 Etudes de cas	3.1	Etude de cas par écrit	Écrit	2.5 h	1	1
	3.2	Etude de cas par oral				
			Total	12 h		

Lors de l'examen final, les compétences professionnelles décrites dans la "Vue d'ensemble des compétences professionnelles" (annexe 7.1), énumérées dans les descriptions des modules et acquises dans la pratique professionnelle, sont examinées sur la base de tâches interconnectées dans l'activité professionnelle. Les compétences professionnelles les plus importantes des tous les domaines de compétences sont couvertes.

La performance des candidats est évaluée sur la base des spécifications respectives (objectifs, mandat) et des critères de performance.

### Travail de projet, présentation et discussion technique

#### Travail de projet (écrit)

Le travail de projet relie les compétences décrites dans la directive concernant le règlement d'examen sur la base d'un travail pratique concret. Il comprend, entre autres, les éléments suivants:

- l'analyse du problème,
- les solutions correspondantes,
- le choix, l'étendue et la répartition du matériel requis,
- la planification du déroulement des travaux et des ressources,
- la description des exigences légales et des normes,
- un calcul préalable.

Le thème (titre, brève description du contenu) est soumis avec la demande d'examen.

La commission AQ soumet les conditions requises pour le travail de projet aux candidats en même temps que la décision d'admission à l'examen final, c'est-à-dire au moins 3 mois avant l'examen final.

Le travail de projet est établi à l'avance et doit être soumise à la commission AQ par écrit et en trois exemplaires au plus tard cinq semaines avant le début de l'examen final. Son volume est de 20 à 25 pages maximum. Les annexes n'appartiennent pas à ce volume maximum. Le candidat confirme par sa signature que le travail de projet a été réalisé par lui-même.

#### Présentation et discussion technique (orale)

Le candidat présente les résultats du travail de projet aux experts. Ceux-ci vérifient si le candidat est capable de présenter le travail de projet de manière compétente et compréhensible pour les non-initiés. Le candidat utilise du matériel de présentation approprié, comme des présentations PowerPoint, des pancartes, des croquis élaborés sur place sur FlipChart et des échantillons. Le candidat dispose de 30 minutes pour le faire. Ensuite, lors de la discussion technique, les deux experts posent des questions sur le contenu du travail de projet ainsi que sur la présentation, afin de vérifier si le candidat comprend et peut expliquer correctement les détails du travail de projet.

#### Travaux de pose, de finition et/ou de rénovation (pratique)

Dans la partie pratique de l'examen le candidat effectue les travaux de pose, de finition et/ou des travaux de rénovation, lesquels sont particulièrement exigeants sur le plan technique et artisanal. Au moins deux matériaux des différents revêtements de sols (textile/élastique et parquet) doivent être utilisés. Deux semaines avant l'examen final, le candidat reçoit une description du projet avec des directives de planification (plans, descriptions) et des tâches concrètes confiées par les experts. Le jour de l'examen, il dispose de 8 heures pour effectuer les travaux de pose, de finition et/ou de rénovation.

#### Études de cas (par écrit et par oral)

Deux études de cas seront traitées. Les exemples peuvent contenir des sujets de tous les domaines de compétence professionnelle et nécessitent une combinaison de plusieurs com-

pétence professionnelle et nécessitent une combinaison de plusieurs compétences conformément au chiffre 7.2 de la directive. Une marque de position à pondération égale est attribuée pour chacun des deux exemples de cas.

#### Exemple de cas par écrit

Une étude de cas sera examinée par écrit. Les candidats ont 2,5 heures pour la faire.

#### Etude de cas par oral

L'autre étude de cas est examinée par orale et dure 30 minutes.

### **5.3.1 Pondération des différentes épreuves d'examen**

Les trois épreuves de l'examen sont pondérées de manière égale dans l'évaluation globale.

### **5.3.2 Évaluation des épreuves d'examen**

Les différentes épreuves d'examen sont évaluées au moyen de notes entières échelonnées de 1 à 6 ou de demi-notes. L'échelonnement s'établit comme suit :

Note 6: le travail satisfait pleinement aux exigences requises, excellent.

Note 5-6: le travail correspond largement aux exigences, très bien.

Note 5: le travail correspond aux exigences, bien.

Note 4-5: le travail correspond à la plupart des exigences, satisfaisant.

Note 4: le travail présente quelques lacunes, mais correspond en gros aux exigences, suffisant.

Note 3: le travail présente des lacunes, ne correspond pas aux exigences, insatisfaisant.

Notes 1 et 2: le travail n'a pas été fait ou présente de grosses lacunes, insuffisant.

L'épreuve 1 de l'examen (travail de projet, présentation et discussion technique) contient deux points d'appréciation: le premier, le travail de projet, avec double pondération et le deuxième, la présentation et discussion technique, avec une pondération simple.

L'épreuve 3 de l'examen (étude de cas) contient deux points d'appréciation, avec une pondération simple pour l'écrit et l'oral.

L'examen final est réussi, si le candidat obtient au moins la note 4,0 pour chaque épreuve.

### **5.3.3 Critères d'évaluation**

La commission AQ définit les critères d'évaluation des différentes épreuves de l'examen conformément au point 6 du règlement d'examen et au point 5.3.2 des directives.

## **5.4 Réussite de l'examen final**

Le brevet est délivré lorsque le candidat a réussi chaque épreuve.

Le résultat de l'évaluation des différentes épreuves de l'examen et la note globale sont consignés sous forme écrite. Ces résultats sont envoyés aux candidats après l'examen.

## **5.5 Possibilités de répéter l'examen non réussi**

Elles sont décrites au chiffre 6.5 du règlement d'examen.

## 5.6 Recours auprès du SEFRI

L'instance de recours est le SEFRI. Celui-ci entre en matière sur les recours qui remplissent les conditions de la notice explicative du SEFRI. Cette dernière peut être téléchargée sous: <https://www.sbf.admin.ch/sbf/de/home/bildung/hbb/allgemeine-informationen-ep/kandidierende-und-absolvierende.html>

## 6 Ediction

Ce document est édité par de la commission AQ pour l'examen professionnel de cheffe poseuse de revêtements de sols / chef poseur de revêtements de sols.

SoISuisse (Association suisse des commerces spécialisés des revêtements de sols)

5036 Oberentfelden, ..... 23.1.2019

Président: René Bossert

Directeur: Daniel Heusser

Communauté d'intérêts de l'industrie suisse du parquet (ISP)

3627 Heimberg, ..... 23.1.2019

Président: Bruno Durrer

Directeur: Mark Teutsch

interieursuisse (Association suisse des entreprises d'aménagement intérieur)

2545 Selzach, ..... 10.1.2019

Président: Reto Eilinger

Directeur: Walter Pretelli

## 7 Annexe

### 7.1 Vue d'ensemble des compétences professionnelles opérationnelles

Domaines de compétence		Compétences professionnelles opérationnelles			
Vente, communication	1.1 Evaluer le mandat sur place comme base du devis	1.2 Calculer les prix des produits et les dépenses	1.3 Etablir des offres complexes et effectuer des ventes	1.4 Avoir une communication adaptée en fonction de l'interlocuteur	2.5 Surveiller l'exécution des mandats
	2.1 Déterminer les besoins en matériel et commander le matériel	2.2 Planifier les travaux d'exécution et les coordonner avec d'autres entreprises impliquées dans la construction	2.3 Etablir et vérifier les rapports / protocoles	2.4 Rassembler les documents, vérifier et établir les factures	
Travaux de pose et de finition	3.1 Effectuer ou déléguer des travaux de pose complexes	3.2 Effectuer ou déléguer des travaux complexes de rénovation et de réparation	3.3 Tester et vérifier de nouveaux produits et de nouvelles techniques		
	4.1 Planifier l'affectation du personnel et mettre en œuvre des mesures relatives au personnel	4.2 Diriger les employés	4.3 Assurer la formation et la formation continue des employés	4.4 Former des apprentis	
Sécurité au travail, environnement, droit	5.1 Respecter la réglementation en matière de sécurité et assurer la protection de la santé au travail	5.2 Assurer la protection de l'environnement, l'ordre et la propreté	5.3 Assurer le respect du droit contractuel et du droit du travail		

## 7.2 Compétences professionnelles par domaine et critères de performance

Les compétences sont décrites en détail ci-dessous à l'aide de l'IPRE. L'IPRE décrit les compétences professionnelles en décrivant la manière d'agir adéquate dans les situations de travail du métier. IPRE est l'abréviation de Inform - Plan/Decide - Realize - Evaluate, les quatre étapes d'un cycle d'action complet. Les étapes de l'IPRE ont ensuite été formulées en tant que critères de performance.

### Domaine de compétence d'action 1: vente, communication

<b>1.1 Evaluer le mandat sur place comme base du devis.</b>	
<b>Situation:</b> Les chefs poseurs de revêtements de sols évaluent la situation globale sur le chantier au moyen des conditions structurelles afin de déterminer la base des décisions sur la fixation des prix. Ils tiennent compte des normes appropriées (p. ex. SIA), des normes (p. ex. ISO, EMAS), des directives d'association (p. ex. fiches techniques) et des spécifications du fabricant (p. ex. directives de transformation d'un adhésif).	
<b>Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...</b>	
<b>Critères de performance</b>	<b>I:</b> ... se renseignent sur les besoins du client (champs d'application, exigences d'utilisation). ... déterminent les conditions structurelles sur place. ... s'acquittent de leurs obligations de contrôle (humidité, température, planéité, etc.). ... s'informent sur la situation spécifique du chantier en construction. ... déterminent les coûts de personnel et de matériel.
	<b>P:</b> ... évaluent les informations recueillies et décident d'autres mesures en relation avec l'évaluation du contrat sur place. ... prennent en compte des besoins du client. ... organisent une visite sur place.
	<b>R:</b> ... évaluent le mandat, si possible sur place et déterminent tous les paramètres relatifs à la tarification (travaux préparatoires, dimensions, joints, raccords, etc.). ... déterminent des prix pour la préparation de la base de l'offre.
	<b>E:</b> ... consultent le client, le fabricant et le fournisseur. ... vérifient si la mise en œuvre prévue répond aux besoins du client et adaptent la procédure si nécessaire. ... proposent des alternatives si la commande ne peut être exécutée en fonction des besoins du client.
<b>Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Normes (par ex. SIA), standards (par ex. ISO, EMAS), directives d'association (par ex. fiches techniques) et spécifications du fabricant (par ex. directives de traitement pour un adhésif).</li> <li>- Normes de construction durable, labels (p. ex. éco, sentinelle, l'Ange Bleu), certificats, bilan écologique.</li> <li>- Compétences matérielles et professionnelles.</li> <li>- Techniques d'application.</li> <li>- Obligations d'inspection.</li> </ul>	

- Les autorisations et règlements (p. ex. protection contre l'incendie).

## 1.2 Calculer les prix des produits et dépenses

### Situation:

Les chefs poseurs de revêtements de sol calculent des prix complexes, compétitifs et rentables en fonction d'un mandat donné (volume du mandat, taille de l'ordre). En même temps, ils tiennent compte des conditions cadre et des normes en vigueur.

**Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...**

Critères de performance	<b>I:</b>	... obtiennent des informations sur la situation du marché et des concurrents. ... déterminent les bases de calcul des coûts (achats, frais généraux, frais de personnel et de matériel). ... s'informent sur la situation du chantier de construction.
	<b>P:</b>	... déterminent le taux de calcul en tenant compte des informations obtenues. ... évaluent la faisabilité et l'effort de la commande et rassemblent les coûts.
	<b>R:</b>	... calculent des prix conformes au marché et rentables. ... créent une offre appropriée.
	<b>E:</b>	... vérifient si le calcul a été préparé conformément au marché et, le cas échéant, prennent les mesures appropriées.

- **Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:**

- Normes.
- Principes de calcul.
- Connaissances informatiques.

## 1.3 Etablir des offres complexes et effectuer des ventes

### Situation:

Les chefs poseurs de revêtements de sols préparent, en fonction des besoins du client, une offre professionnelle et complexe d'objets inhabituels avec un risque financier plus élevé. Pour cela, il utilise les modèles de l'entreprise. Sur la base de l'offre, un entretien de vente doit être mené jusqu'à une conclusion positive.

**Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...**

Critères de performance	<b>I:</b>	... se renseignent sur les informations auprès du conseil à la clientèle (besoins du client, données de l'objet à construire, produits sélectionnés, etc). ... déterminent si l'information provenant du conseil à la clientèle est suffisante et, si nécessaire, demandent des informations techniques, juridiques et sur les prix supplémentaires. ... s'informent sur la solvabilité du client.
	<b>P:</b>	... créent un coût unitaire détaillé. ... déterminent le matériel et la charge de travail.
	<b>R:</b>	... préparent une offre professionnelle. ... discutent de l'offre avec le client et réalisent une vente. ... attirent l'attention des clients sur l'importance des matériaux durables/écologiques.



	<b>E:</b>	... vérifient si l'offre est complète et concluante. ... demandent au client si l'offre répond à ses besoins.
<p><b>Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances des modèles d'entreprise.</li> <li>- Planification des coûts de construction (CCC), catalogue des articles de normes (CAN).</li> <li>- Calculer le prix de vente.</li> <li>- Connaissances informatiques.</li> <li>- Connaissances des techniques de vente.</li> <li>- Communication.</li> </ul>		

#### 1.4 Avoir une communication adaptée en fonction de l'interlocuteur

##### **Situation:**

Les chefs poseurs de revêtements de sols communiquent avec toutes les parties concernées (clients, fournisseurs, autorités, etc.) d'une manière professionnelle et adaptée en fonction de l'interlocuteur. Ils leur montrent des alternatives compréhensibles, des solutions, des possibilités et des restrictions, en tenant compte des normes en vigueur (par exemple ISO, EMAS).

**Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...**

<b>Critères de performance</b>	<b>I:</b>	... s'informent avec quelle personne responsable ils vont communiquer au cours du mandat concerné. ... se renseignent sur les souhaits et les besoins des personnes concernées. ...s'informent sur les voies de communication appropriées et le type de communication.
	<b>P:</b>	... décident du moyen de communication et/ou des médias à utiliser. ... se préparent à l'entrevue et fournissent des aides à la présentation (échantillons, plans, couleurs, matériaux). ... fixent des priorités et décident du calendrier de la communication.
	<b>R:</b>	... communiquent de manière appropriée, professionnelle, ciblée et compréhensible. ... écrivent les accords les plus importants. ... suscitent des émotions chez les partenaires de communication, si nécessaire ... prennent suffisamment de temps par rapport au volume du mandat ... contribuent avec leur communication à la fidélité durable des clients.
	<b>E:</b>	... clarifient si l'information transmise correspond aux préoccupations du partenaire de communication et si tout a été compris correctement. ... montrent des alternatives si nécessaire. ... vérifient régulièrement si le processus de travail avec les autres parties concernées se déroule sans problème et, si nécessaire, interviennent. ... vérifient si le temps investi dans la communication était approprié par rapport au volume du mandat.

**Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols de puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:**

- Connaissances de développement de concepts.
- Techniques de présentation, rhétorique.
- capacité de perception sensible.

- Écoute active, compétences communicatives.
- Penser interconnecté.
- Compétences en négociation.
- La connaissance de la nature humaine.
- Connaissances matérielles et professionnelles.
- Technique d'application.
- Normes de construction durable, labels (p. ex. éco, sentinelle, l'Ange Bleu), certificats, éco-bilan.

## Domaine de compétence d'action 2: Préparation et planification des commandes

### 2.1 Déterminer les besoins en matériel et commander le matériel

#### Situation:

Les chefs poseurs de revêtements de sols réalisent une analyse définitive de la situation sur la base des conditions générales sur place, en particulier les conditions structurelles. Ils déterminent les exigences relatives aux matériaux (par exemple, les revêtements de sols et les matériaux auxiliaires tels que les charges, les adhésifs, les revêtements), en tenant compte des normes, des critères, des directives de l'association et des spécifications du fabricant. Ils créent ensuite des plans, des croquis et des documents avec lesquels les étapes de travail suivantes peuvent être mises en œuvre.

***Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...***

Critères de performance	<b>I:</b>	... obtiennent des informations sur le type et la quantité de matériel requis et les spécifications (norme, association, fabricant) sur la base de plans donnés ou sur place. ... savent quand le matériel sera utilisé. ... s'informent sur la disponibilité du matériel et les délais de livraison.
	<b>P:</b>	... planifient la fourniture des matériaux en tenant compte des conditions cadre et des délais de livraison.
	<b>R:</b>	... calculent les exigences de tous les matériaux requis, en tenant compte des spécifications (norme, association, fabricant) et de la durabilité. ... créent des coupes des plans, des croquis et des documents. ... passent la commande au bon moment.
	<b>E:</b>	... s'assurent que le matériel est réellement disponible. ... vérifient l'entrée de marchandises et comparer les marchandises avec la commande. ... vérifient si le matériau répond aux exigences (par ex. critères de performance, de rentabilité) et prennent les mesures appropriées si nécessaire.

***Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:***

- Bonnes connaissances techniques et matérielles.
- Technique d'application.
- Connaissances informatiques.
- Connaissances mathématiques (surfaces, répétition et volume, calcul du poids et des dimensions).
- Normes (par ex. SIA), standards (par ex. ISO, EMAS), directives d'association (par ex. fiches techniques) et spécifications du fabricant (par ex. directives de traitement pour un adhésif).

## 2.2 Planifier les travaux d'exécution avec d'autres entreprises impliquées dans la construction

### Situation:

Les chefs poseurs de revêtements de sols planifient le travail et déterminent l'utilisation des matériaux et du personnel. Ils coordonnent le calendrier avec toutes les entreprises impliquées dans la construction (par ex. clients, architectes, plâtriers, peintres, électriciens) et s'assurent que le travail est coordonné avec elles et que les processus de travail fonctionnent de manière optimale.

**Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...**

Critères de performance	<b>I:</b>	<p>... se renseignent sur la planification de la construction et le processus de construction.</p> <p>... s'informent sur les ressources disponibles (matériel, personnel) ainsi que sur les interfaces avec d'autres corps de métier</p> <p>... s'informent sur les conditions contractuelles en cas de coopération avec des sous-traitants.</p>
	<b>P:</b>	<p>... s'assurent la disponibilité de toutes les machines et outils nécessaires.</p> <p>... décident de l'emploi du personnel et du recours à des sous-traitants.</p> <p>... planifient les processus de travail de manière que toutes les personnes concernées puissent effectuer leur travail d'une façon irréprochable</p>
	<b>R:</b>	<p>... créent une planification de travail avec des données et des temps précis en comparaison avec les autres corps de métier.</p> <p>... transmettent l'information appropriée à toutes les parties concernées.</p>
	<b>E:</b>	<p>... vérifient si tous les aspects pertinents ont été pris en compte dans la planification et si les conditions pour un déroulement du travail sans problème sont remplies.</p> <p>... vérifient la faisabilité de la planification de travail.</p>

**Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:**

- Connaissances informatiques.
- Évaluation du rendement au travail.
- Calcul du temps de travail.
- Etablissement de plans et de croquis.
- Lire et comprendre les plans.
- Structurer les processus de travail.
- Connaître les processus.
- Notions de base en gestion de projet.
- Paramètres machine (quantité, type et capacité des machines).
- Directives de la SUVA.

## 2.3 Etablir et vérifier les rapports / protocoles

### Situation:

Les chefs poseurs de revêtements de sols continuent de travailler, de diriger, de produire des rapports hebdomadaires et mensuels avec des informations sur la performance, les temps, les quantités et les affectations de personnel. Ces rapports sont utilisés, entre autres, pour la facturation.

Les chefs poseurs de revêtements de sols établissent et vérifient les protocoles de test, les protocoles d'échauffement, les protocoles d'acceptation et les avertissements pour la documentation et la traçabilité.

**Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...**

<b>Critères de performance</b>	<b>I:</b>	<p>... se renseignent sur l'avancement de la construction et les changements pendant l'exécution des travaux.</p> <p>... obtiennent de l'information sur le travail effectué et le coût des matériaux.</p> <p>... obtiennent de l'information sur la conformité aux normes environnementales et font parvenir les documents appropriés.</p> <p>... se renseignent sur l'état de préparation du sous-sol pour le recouvrement.</p> <p>... s'informent sur les rapports et les protocoles créés sur la base des spécifications internes de l'entreprise.</p> <p>... sont conscient des conséquences juridiques et financières en cas de sinistre.</p>
	<b>P:</b>	<p>... planifient la documentation complète (rapports, avertissements, protocoles / protocole d'acceptation).</p> <p>...définissent les instructions de processus et les protocoles nécessaires à l'exécution des travaux.</p>
	<b>R:</b>	<p>... informent les employés sur les protocoles de test requis, les protocoles de chauffage et les protocoles d'acceptation.</p> <p>...créent ou demander la documentation et s'assurent qu'elle est complète et juridiquement en vigueur.</p> <p>...transmettent la documentation en interne aux points respectifs.</p>
	<b>E:</b>	<p>... vérifient l'intégralité et la transparence de la documentation et, le cas échéant, prennent les mesures appropriées.</p>

**Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:**

- Droit contractuel/ Avertissement.
- L'établissement des rapport.
- Normes SIA.
- Code civil.
- Connaissances informatiques.
- Lignes directrices de l'Association.
- Indications du fabricant.

**2.4 Rassembler les documents, vérifier et établir les factures**

**Situation:**

Les chefs poseurs de revêtements de sols veillent à ce que tous les documents comptables nécessaires (consommation de matériel, heures de travail, etc.) pour le calcul des prestations et des coûts finaux soient soumis à temps. Ils vérifient la plausibilité et l'intégralité des documents et ils les utilisent pour préparer le calcul du coût final.

**Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...**

<b>Critères de perfor-</b>	<b>I:</b>	<p>... s'informent sur les données et sur la date des documents nécessaires à la facturation.</p> <p>... se renseignent sur la date à laquelle les documents à facturer doivent être vérifiés ou soumis au service comptable.</p>
	<b>P:</b>	<p>... conviennent de la remise des documents et de la date limite de confirmation après le contrôle avec la personne compétente en comptabilité.</p>
	<b>R:</b>	<p>... vérifient la plausibilité et l'intégralité des documents (signatures, etc.).</p> <p>... font le calcul final sur la base des documents.</p>

		... en cas de confusion, d'erreurs ou de défauts, contactent la personne responsable.
	<b>E:</b>	... vérifient si le feedback (confusion, erreurs ou défauts) a été correctement compris et pris en compte par la personne responsable. ... vérifient si des documents supplémentaires ont été soumis au service comptable. ... prennent les mesures appropriées en fonction des résultats du nouveau calcul.
<p><b>Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Base de calcul.</li> <li>- Droit contractuel, normes SIA.</li> <li>- Esprit d'équipe.</li> <li>- Compétences en gestion.</li> </ul>		

## 2.5 Surveiller l'exécution des mandats

### Situation:

Les chefs poseurs de revêtements de sols supervisent l'exécution des travaux et veillent à ce qu'ils soient exécutés de manière professionnelle, dans les délais et de manière économique. Ils interviennent à temps s'ils détectent des anomalies.

**Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...**

<b>Critères de performance</b>	<b>I:</b>	... maintiennent un contact personnel avec les participants directs (propres employés, employés de sous-traitants, employés d'autres corps de métier) et ainsi maintiennent une vue d'ensemble du contenu et de l'état des mandats en cours de même pour l'exécution de tous les travaux.
	<b>P:</b>	... planifient la procédure de contrôle, le rythme de contrôle et l'intensité de contrôle, en tenant compte des spécifications, afin d'identifier les problèmes potentiels à un stade précoce.
	<b>R:</b>	... contrôlent/surveillent avec prudence et prévoyance, en tenant compte des normes de construction durable, des labels, des certificats et du bilan écologique. ... déterminent les écarts par rapport aux spécifications et prennent les mesures nécessaires et rapides, si nécessaire, en consultation avec le chef.
	<b>E:</b>	... s'assurent que l'ensemble de l'exécution de tous les travaux est toujours maintenu. ... contrôlent les mesures à prendre pour atteindre les objectifs fixés (en termes de temps et financier) en ce qui concerne l'efficacité et la conformité.

**Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:**

- Droit contractuel, normes SIA.
- Directives d'association (p.ex. fiches techniques).
- Pré-budgétisation des coûts de construction (CCC), catalogue des articles normés (CAN).
- Normes de construction durable, labels (p. ex. éco, sentinelle, ange bleu), certificats et bilan écologique.
- Directives de la SUVA.
- Les compétences professionnelles selon les compétences 3.1 et 3.2.
- Esprit d'équipe.
- Compétences en gestion.

- Connaître et structurer les processus de travail.
- Évaluation du rendement au travail.

### Domaine de compétence d'action 3: Travaux de pose et de finition

#### 3.1 Effectuer ou déléguer des travaux de pose complexes

##### Situation:

Les chefs poseurs de revêtements de sols préparent des travaux de pose complexes en tenant compte des conditions du chantier et de toutes les spécifications. Ils effectuent les travaux de pose eux-mêmes ou en équipe ou ils délèguent les travaux.

**Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...**

Critères de performance	I:	<ul style="list-style-type: none"> <li>... s'informent sur les conditions du chantier.</li> <li>... utilisent des méthodes d'essai et des équipements spéciaux.</li> <li>... se renseignent sur les propriétés des produits à installer, les types de pose et de fixation ainsi que les modèles de pose et les sens de marche.</li> <li>... s'informent d'autres méthodes de pose et de fixation.</li> </ul>
	P:	<ul style="list-style-type: none"> <li>... évaluent, en particulier sur la base des normes SIA, des lignes directrices et des spécifications du fabricant, si le sol est prêt à l'emploi.</li> <li>... vérifient si des mesures spéciales (p. ex. consolidation du sous-sol, assainissement de l'amiante) doivent être prises en raison des conditions sur le chantier de construction.</li> <li>... fournissent ou font mettre à disposition le matériel, les outils et les machines nécessaires pour les travaux de pose et de finition.</li> <li>... prennent des décisions sur les solutions détaillées, les transactions et les états financiers.</li> </ul>
	R:	<ul style="list-style-type: none"> <li>... préparent le sol professionnellement.</li> <li>... posent des sous-couches, des revêtements de sol et des parquets exigeants de manière professionnelle et conformément aux normes, directives et spécifications du fabricant.</li> <li>... appliquent la technique de pose correcte et utilisent les outils et moyens auxiliaires appropriés.</li> <li>... posent les revêtements selon les spécifications du fabricant.</li> <li>... effectuent ou délèguent les travaux de raccordement et de finition appropriés ainsi que le traitement de surface, le nettoyage et l'entretien.</li> </ul>
	E:	<ul style="list-style-type: none"> <li>... vérifient si le revêtement de sol ou le parquet a été posé de manière professionnelle et selon les indications du fabricant et, le cas échéant, prennent des mesures pour l'optimiser.</li> <li>... vérifient si tous les travaux ont été effectués de manière professionnelle.</li> <li>... si nécessaire, prennent les mesures nécessaires.</li> </ul>

**Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:**

- Connaissances et maîtrise des méthodes de test pour le fond (test obligatoire).
- Connaissances des matériaux, des outils, des machines et maîtrise de l'application.
- Connaissances des normes (SIA), des directives et spécifications du fabricant, des directives de l'association (par ex. fiches techniques).

- Normes de construction durable, labels (p. ex. éco, sentinelle, l'Ange Bleu), certificats, éco-bilan.
- Directives de la SUVA.
- Connaissance des méthodes de traitement de surface, de nettoyage et d'entretien.
- Connaissance des systèmes de pose, des structures de systèmes et des revêtements (par ex. planchers surélevés et planchers creux) ainsi que des revêtements de sol sans jointures.
- La connaissance des procédés et des applications compatibles avec la santé et l'environnement.
- Maîtrise toutes les techniques de pose, de traitement de surface, de nettoyage et d'entretien.
- Instruction de l'employé selon la compétence 4.2.

### 3.2 Effectuer ou déléguer des travaux complexes de rénovation et de réparation

#### Situation:

Les chefs poseurs de revêtements de sols préparent des travaux complexes de rénovation et de réparation, en tenant compte des conditions locales et de toutes les exigences. Ils effectuent les travaux de rénovation et de réparation eux-mêmes ou en tant que membre d'une équipe, ou ils délèguent les travaux.

***Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...***

<b>Critères de performance</b>	<b>I:</b>	... renseignent sur la cause du dommage, le revêtement de sol et sa surface, la technique de pose utilisée et les possibilités et les limites techniques de la rénovation ou de la réparation. ... mesurent l'étendue des dommages ou de l'usure. ... mènent des enquêtes sur les polluants tels que l'amiante.
	<b>P:</b>	... planifient la rénovation ou la réparation du revêtement de sol ou du parquet et établissent un emploi du temps. ... planifient les ressources humaines nécessaires à cette fin. ... font appel à des sociétés tierces ou à des spécialistes si nécessaire. ... fournissent le matériel, les outils et les machines nécessaires.
	<b>R:</b>	... réparent et remettent à neuf le sol, le revêtement de sol ou le parquet, en tenant compte des conditions techniques du produit, ou délèguent ce travail. ... protègent les éléments de construction adjacents de la poussière, de la saleté et des dommages ou délèguent ce travail.
	<b>E:</b>	... vérifient le résultat de la réparation ou de la rénovation en ce qui concerne l'apparence et l'exécution professionnelle et apportent les corrections nécessaires.

***Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:***

- Connaissances et maîtrise des méthodes de test pour les substrats (test obligatoire).
- Connaissances des matériaux, des outils, des machines et maîtrise de l'application.
- Connaissances des normes (SIA), des lignes directrices et des spécifications du fabricant.
- Connaissance des polluants.
- Normes de construction durable, labels (p. ex. éco, sentinelle, l'Ange Bleu), certificats, éco-bilan.
- Recyclage, élimination.
- Directives de la SUVA.
- Connaissances des méthodes de traitement de surface, de nettoyage et d'entretien.

- Connaissances des systèmes de pose, des structures de systèmes et des revêtements (par ex. planchers surélevés et planchers creux) ainsi que des revêtements de sol sans joints.
- Maîtrise de toutes les techniques de pose, de traitement de surface, de nettoyage et d'entretien.
- Instruction de l'employé en fonction de sa compétence 4.2.
- Exigences en matière de sécurité et de protection de l'environnement selon les compétences 4.5 et 4.7.

### 3.3 Tester et vérifier de nouveaux produits et de nouvelles techniques

#### Situation:

Les chefs poseurs de revêtements de sols réalisent les clarifications et les essais nécessaires sur de nouveaux produits ou procédés techniquement, économiquement ou écologiquement intéressants, soit en interne, soit en faisant appel à des tiers (fournisseurs, fabricants, laboratoires publics, etc.). Avant l'introduction de nouveaux produits ou procédés, ils forment le personnel.

#### ***Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...***

<b>Critères de performance</b>	<b>I:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>... obtiennent des informations concernant les nouveaux produits sur le marché par le biais des fabricants, des fournisseurs, de la littérature spécialisée, d'Internet ou d'autres médias.</li> <li>... savent quelles sont les qualités, les domaines d'application et la durée de vie de ces produits.</li> <li>... évaluent les produits ou procédés pour leur fonctionnement et leur domaine d'application et identifient où un examen ou des essais plus poussés sont utiles ou nécessaires.</li> </ul>
	<b>P:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>... planifient un essai ou une inspection dans l'usine ou sur un chantier de construction.</li> <li>... planifient l'instruction ou la formation des employés qui participeront à l'essai.</li> </ul>
	<b>R:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>... traitent le revêtement de sol, le parquet ou le produit auxiliaire conformément aux instructions du fabricant et effectuent d'autres travaux relatifs.</li> <li>... instruisent les employés impliqués.</li> <li>... évaluent le résultat et rapportent les spécificités.</li> <li>... décident de l'achat ou de l'acceptation du produit, de l'outil ou de la machine, si nécessaire en consultation avec le chef.</li> </ul>
	<b>E:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>... analysent les résultats des produits en termes de qualité et d'analyse coût-bénéfice.</li> <li>... évaluent les processus et les produits et consignent les résultats par écrit.</li> </ul>

#### ***Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:***

- Connaissances des méthodes de test pour le fond (test obligatoire).
- Connaissances des matériaux, des outils, des machines.
- Connaissances des techniques de pose.
- Connaissances de la situation actuelle de la science, de la technologie et du droit.
- Normes de construction durable, labels (p. ex. éco, sentinelle, ange bleu), certificats, éco-bilan.
- Connaissances des normes (SIA), lignes directrices et spécifications du fabricant.
- Connaissances des méthodes de traitement, de nettoyage et d'entretien des surfaces.
- Connaissances des systèmes de pose.
- Instruction de l'employé selon la compétence 4.2.



## Domaine de compétence d'action 4: Gestion du personnel

4.1 Planifier l'affectation du personnel et mettre en œuvre des mesures relatives au personnel	
<b>Situation:</b> Les chefs poseurs de revêtements de sols planifient une affectation optimale du personnel pour tous les travaux sur le chantier avec leurs propres employés ou des employés externes en fonction de la taille du mandat. Ils coordonnent l'affectation du personnel sur plusieurs chantiers et l'adaptent aux besoins actuels.	
<b>Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...</b>	
<b>Critères de performance</b>	<b>I:</b> ... se renseignent sur le volume total du mandat et les tailles des commandes respectives. ... s'informent sur la capacité de temps de travail disponible (départs imminents, les militaires, les absences pour vacances, etc.) ... se renseignent sur la situation spécifique du chantier (route d'accès, zone de déchargement, ascenseur, etc.) et sur les conditions structurelles.
	<b>P:</b> ... affectent les tâches à exécuter en fonction des capacités et des qualifications des salariés et créent un plan d'affectation. ... déterminent les divergences et décident quelles mesures doivent être prises (heures supplémentaires, travail posté, recrutement, etc.). ... planifient l'affectation du personnel en tenant compte de la situation du mandat attendue. ... planifient l'affectation du personnel de manière à garantir une exécution durable et respectueuse de l'environnement.
	<b>R:</b> ... font des demandes pour des recrutements, des heures supplémentaires, du travail par poste, du travail à temps partiel et/ou des licenciements dans le cadre des exigences légales.
	<b>E:</b> ... vérifient s'ils ont pris les bonnes mesures en matière de personnel et les ont correctement mises en œuvre.
<b>Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances de la gestion du personnel.</li> <li>- Connaissances des modèles de temps de travail.</li> <li>- Capacités de communication.</li> <li>- Connaissances des qualifications du personnel.</li> <li>- Connaissances de l'organisation de l'entreprise.</li> <li>- Comprendre l'administration du personnel.</li> <li>- Droit du travail, bases juridiques.</li> </ul>	

## 4.2 Diriger les employés

### **Situation:**

Les chefs poseurs de revêtements de sols veillent à ce que les employés de leur propre équipe et ceux des sous-traitants travaillent ensemble efficacement pour assurer une performance optimale. Ils forment les employés, les guident sur place et les motivent à atteindre leurs objectifs. Ils perçoivent les perturbations et les conflits et assurent le fonctionnement de l'équipe par des interventions appropriées.

**Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...**

<b>Critères de performance</b>	<b>I:</b>	... se renseignent sur les objectifs du mandat correspondant. ... surveillent l'exécution des ordres et identifier les aspects positifs et négatifs. ... s'informent sur les forces et les faiblesses de leurs employés. ... perçoivent l'atmosphère de travail et reconnaissent les perturbations et les conflits possibles.
	<b>P:</b>	... planifient le déploiement et l'instruction du personnel en fonction de l'aptitude. ... maintiennent un échange ouvert d'information et d'expérience avec les employés.
	<b>R:</b>	... donnent l'ordre aux employés et leur enseignent d'effectuer le travail à temps et selon l'échéancier. ...montrent une attitude de travail motivée et utilisent consciemment sa fonction de modèle. ...donnent aux employés (p. ex., par des éloges ou une appréciation) le sentiment de reconnaissance pour le travail qu'ils ont accompli. ... analysent le travail effectué et le corrigent si nécessaire. ... réagissent aux perturbations et aux conflits par des interventions appropriées.
	<b>E:</b>	... vérifient si les instructions ont été réellement comprises et si les besoins sont couverts dans la mesure du possible ou si des instructions supplémentaires ou des mesures de motivation sont nécessaires. ...vérifient l'effet de leurs propres interventions et donnent un feedback à l'équipe si nécessaire.

**Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:**

- Gestion d'équipe, gestion du personnel et formation.
- Techniques de présentation, rhétorique.
- Capacités de communication.
- Gestion des conflits, capacité à gérer les conflits.
- Connaissances de la nature humaine.
- Capacité de s'imposer.

**4.3 Assurer la formation et la formation continue des employés**

**Situation:**

Les chefs poseurs de revêtements de sols enregistrent les besoins de formation continue de l'entreprise, demandent la formation initiale et complémentaire correspondante et, si nécessaire, l'effectuent.

**Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...**

<b>Critères de perfor-</b>	<b>I:</b>	... s'informent sur les qualifications de leurs employés. ... saisissent les exigences de qualification dans l'entreprise. ... reconnaissent le besoin d'avoir des instructions au sein de leur propre équipe. ...s'informent sur les possibilités de formation continue interne ou externe.
	<b>P:</b>	... motivent leurs employés pour la formation et la formation continue. ...suggèrent des possibilités de formation et de formation continue. ...préparent les instructions internes.

	...planifient régulièrement des séances d'information et/ou des instructions à l'intention des employés sur d'autres sujets tels que le développement durable et la protection de la santé.
<b>R:</b>	... organisent une formation continue externe avec des employés compétents. ... exécutent les instructions en fonction du groupe cible ou délèguent l'exécution.
<b>E:</b>	... vérifient l'effet de l'enseignement et de la formation complémentaire sur la base de la qualité du travail. ... effectuent des entrevues d'évaluation à cet égard.
<p><b>Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissances de la gestion du personnel.</li> <li>- Directives de la SUVA.</li> <li>- Compétence technique et didactique.</li> <li>- La connaissance des prestataires de formation appropriés.</li> </ul>	

#### 4.4 Former des apprentis

##### Situation:

Les chefs poseurs de revêtements de sols planifient la formation des apprentis et gèrent la formation pratique. Ils soutiennent les apprentis dans la conception et la mise en œuvre des processus d'apprentissage et leur permettent ainsi de maîtriser avec succès les exigences de formation standardisées.

##### **Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...**

<b>Critères de performance</b>	<b>I:</b>	... s'informent sur les programmes d'études. ... se renseignent sur le niveau d'éducation des apprentis et leurs objectifs, leurs forces, leurs faiblesses, leurs besoins et leurs préoccupations. ... s'informent sur les exigences de l'entreprise, de l'école professionnelle et des cours interentreprises.
	<b>P:</b>	... établissent des plans de formation individuels, subdivisés en fonction des années d'apprentissage. ... planifient le déploiement des apprentis et les intègrent dans le groupe de travail.
	<b>R:</b>	... enseignent aux apprentis les bases de la profession par l'explication et la démonstration. ... donnent des instructions orales et écrites. ... surveillent la maintenance de la documentation d'apprentissage, la corrigent et la complètent. ... restent en contact avec l'école professionnelle, suivent les progrès de l'école et organisent des cours particuliers. ... informent les parents des apprentis sur les événements particuliers, si nécessaire. ... évaluent périodiquement les apprentis, préparent des rapports de formation et discutent des progrès avec les apprentis.
	<b>E:</b>	... utilisent les rapports de formation, les certificats, les évaluations par les employés de l'entreprise, les examens intermédiaires et les examens finaux d'apprentissage pour vérifier les progrès et discutent personnellement de la performance avec les apprentis. ...initient des mesures et des améliorations si nécessaire.

**Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:**

- Connaissances de la gestion du personnel.
- Techniques de présentation, rhétorique.
- Bonnes connaissances techniques et matérielles.
- Certificat de qualification pour la formation en apprentissage (formation des apprentis).
- Connaissances psychologiques.
- Aptitude à traiter avec les jeunes, compétence sociale.

## Domaine de compétence d'action 5: sécurité au travail, environnement, droit

<b>5.1 Respecter la réglementation en matière de sécurité et assurer la protection de la santé au travail</b>	
<b>Situation:</b> Les chefs poseurs de revêtements de sols instruisent les employés sur les règles et mesures de sécurité et de protection de la santé et de la sécurité au travail. Ils vérifient la conformité des employés subalternes aux règlements en vigueur et interviennent en cas de non-conformité.	
<b>Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...</b>	
<b>Critères de performance</b>	<b>I:</b> ... se renseignent sur les réglementations relatives à l'entreprise en matière de sécurité au travail. ... tiennent compte des directives de la SUVA et de la CFST. ... se renseignent sur les concepts existants en matière de sécurité au travail.
	<b>P:</b> ... déterminent comment les exigences des compagnies d'assurance (directives CFST) peuvent être mises en œuvre. ... planifient la sécurité du travail dans l'ordre selon les règlements. ... fournissent la documentation nécessaire dans les documents de l'entreprise. ... décident d'un concept de sécurité au travail et planifient sa mise en œuvre.
	<b>R:</b> ... se conforment aux règles de sécurité au travail et veillent à ce qu'elles soient également respectées par les employés. ... interviennent dès que les règlements en vigueur ne sont pas respectés et ordonnent des mesures correctives ou, si nécessaire, des mesures disciplinaires (p. ex. avertissement). ... s'assurent que le concept de sécurité au travail est mis en œuvre.
	<b>E:</b> ... vérifient si le concept de sécurité du travail contient les aspects appropriés et, le cas échéant, prennent les mesures adéquates. ... vérifient si les mesures prises sont conformes à la réglementation et si elles sont mises en œuvre.
<b>Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directives de la SUVA.</li> <li>- Directives de la CFST.</li> <li>- Capacité de s'imposer.</li> </ul>	

## 5.2 Assurer la protection de l'environnement, l'ordre et la propreté

### Situation:

Les chefs poseurs de revêtements de sols assurent la protection de l'environnement au contact de substances dangereuses pour l'environnement. Ils guident et instruisent les employés de manière que l'ordre et la propreté soient mis en œuvre dans l'entreprise et sur le chantier et que les réglementations environnementales soient respectées. Ils recyclent ou éliminent les vieux revêtements de sols et matériaux conformément à la loi.

### **Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...**

Critères de performance	<b>I:</b>	<p>... se renseignent en permanence sur les directives légales et internes en matière de protection de l'environnement.</p> <p>...découvrent les possibilités de recyclage des revêtements de sols et des matériaux et clarifient les moyens de les faire recycler.</p> <p>...se renseignent sur les coûts ou les remboursements de recyclage.</p> <p>... reconnaissent les situations dangereuses pour l'environnement et les cours d'eau.</p>
	<b>P:</b>	<p>... planifient la mise en œuvre des mesures environnementales et leur vérification dans le mandat conformément à la réglementation.</p> <p>... reconnaissent les dangers et les risques possibles et en tiennent compte.</p> <p>...examinent les possibilités de matériaux écologiquement durables.</p> <p>... planifient les instructions aux employés concernant l'ordre et la propreté ainsi que le respect de la protection de l'environnement et de l'eau.</p> <p>... planifient le stockage intermédiaire sur le chantier de construction et le retour des matériaux recyclables aux fournisseurs respectifs.</p>
	<b>R:</b>	<p>... mettent en œuvre de manière conséquente les réglementations en vigueur en matière d'environnement et de protection de l'eau et veillent à ce qu'elles soient respectées par tous les employés.</p> <p>... enseignent aux employés comment trier et éliminer les déchets, comment les recycler et comment maintenir l'ordre et la propreté dans l'entreprise et sur le chantier de construction.</p> <p>... organisent l'élimination des déchets par des tiers.</p>
	<b>E:</b>	<p>... vérifient si les mesures prises sont conformes à la réglementation.</p> <p>... vérifient si les instructions ont été correctement mises en œuvre et prennent des mesures correctes si nécessaire.</p>

### **Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:**

- Législation en matière de protection de l'environnement (loi sur la protection de l'environnement, loi sur la protection des eaux, loi et règlements sur les produits chimiques, règlement sur les déchets, etc.
- Normes de construction durable, labels (p. ex. éco, sentinelle, ange bleu), certificats, instruments d'éco-bilan et outils de planification pour la construction écologique.
- Règlement sur l'élimination des déchets pour la construction et l'exploitation.
- Règlements de nettoyage pour les machines, installations et bâtiments.
- La manipulation de matières toxiques.
- Principes de gestion.

### 5.3 Assurer le respect du droit contractuel et du droit du travail

**Situation:**

Les chefs poseurs de revêtements de sols résolvent les problèmes contractuels qui en résultent et appliquent les principes et les dispositions de la loi fédérale et des normes EN/SIA d'une manière appropriée et orientée vers la recherche de solutions.

**Les chefs poseurs de revêtements de sols agissent avec compétence dans cette situation s'ils...**

<b>Critères de performance</b>	<b>I:</b>	... reconnaissent les questions de droit des contrats qui en découlent. ... dans de tels cas, comprennent la base juridique.
	<b>P:</b>	... décident quelles dispositions doivent être appliquées pour répondre aux questions juridiques. ... recherchent les textes juridiques appropriés et les tiennent prêts pour d'éventuelles justifications.
	<b>R:</b>	... appliquent les dispositions légales et les normes EN/SIA du droit général des contrats, y compris la protection des données et des travailleurs, ainsi que le droit public du travail. ... appliquent les spécifications des normes spéciales, si le client l'exige.
	<b>E:</b>	... vérifient si les questions juridiques ont été clarifiées et si les principes du droit des contrats ont été correctement appliqués. ... transfèrent ses propres conclusions importantes et les connaissances externes du domaine du droit dans les activités futures.

**Pour que les chefs poseurs de revêtements de sols puissent agir avec compétence dans cette situation, ils possèdent les connaissances et les compétences suivantes:**

- Connaissances des concepts et principes de base du droit des contrats et du droit du travail.
- Connaissances des contrats spécifiques à l'entreprise.
- Connaissances des normes EN/SIA.
- Normes de construction durable, labels (p. ex. éco, sentinelle, l'ange bleu), certificats, éco-bilan, connaissances des CCT.